

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00562

**VILLE DE SAINT-ETIENNE - ILOT MARTIN D'AUREC : CONVENTION
OPÉRATIONNELLE ENTRE EPORA, SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA
VILLE DE SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230056210

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

VILLE DE SAINT-ETIENNE - ILOT MARTIN D'AUREC : CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE EPORA, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

L'action de l'EPORA auprès des collectivités membres de la Métropole s'exerce dans le cadre d'une gouvernance spécifique pour Saint-Etienne Métropole en termes de suivi de l'activité foncière sur son territoire et de mesure de la cohérence au regard des politiques publiques qu'elle conduit. A ce titre, Saint-Etienne Métropole est signataire de toutes les conventions conclues entre les communes et l'EPORA.

Le 24 janvier 2017, EPORA et la Ville de Saint-Étienne ont conclu une convention opérationnelle en vue de requalifier l'îlot Martin d'Aurec qui était composé de bâtiments dégradés : station de lavage, batteries de garages, anciens bâtiments industriels et foyer de logements. La maîtrise foncière, la démolition et la dépollution des points chauds (hydrocarbures) ont été réalisés dans le cadre de cette convention et de son avenant du 09 septembre 2020.

Une nouvelle convention opérationnelle ayant pour objet la finalisation de la dépollution du site pour un usage résidentiel doit être signée. Elle permettra le traitement des pollutions résiduelles au plomb et à l'arsenic, ainsi que la réalisation des démarches administratives en vue de la suppression de trois installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette nouvelle convention prévoit également le paiement par la Ville de Saint-Etienne d'une seconde avance, en 2023, d'un montant de 670 000 € HT.

La nouvelle convention couvre la totalité de l'opération, y compris les prestations déjà réalisées dans le cadre de la convention de 2017, dont les coûts sont repris dans le bilan général. Le nouveau bilan financier prévisionnel s'établit comme suit :

- montant total de dépenses : 3 232 612 € HT (dont 2 607 612 € réalisées par l'EPORA et 625 000 € réalisées par la Ville de Saint-Etienne),
- recettes de cession : 436 800 €,
- déficit de l'opération : 2 795 812 € HT.

La participation financière d'EPORA est fixée à 40% du déficit d'opération soit 1 119 000 €.

La participation de la Ville de Saint-Etienne s'élève à 1 488 612 € (1 786 334 € TTC).

Une avance de 600 000 € HT a été versée par la Ville de Saint-Etienne en 2020.

Une seconde avance de 670 000 € HT sera versée par la Ville de Saint-Etienne en 2023.

La Commune participe au financement du déficit de l'opération de requalification foncière réalisée par l'EPORA, via la garantie de rachat du foncier.

Il n'y a pas de participation financière de la Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la nouvelle convention opérationnelle ayant pour objet la finalisation de la dépollution du site l'îlot Martin d'Aurec ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention opérationnelle Ilot Martin d'Aurec entre EPORA, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole**

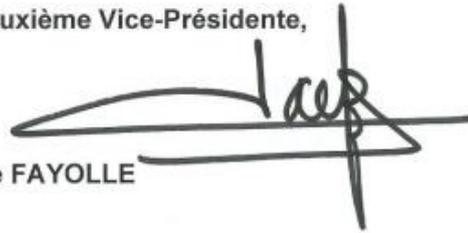
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE